



# Programme cadre du Brevet de Maîtrise

**Instructeur de la conduite d'automobile**

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction</b> .....   | <b>4</b>  |
| <b>1. Profil général de qualification</b> .....                                 | <b>5</b>  |
| 1.1. Généralités.....   | 5         |
| 1.2. Profil de compétences du Maître Instructeur de la conduite automobile..... | 6         |
| 1.3. Connaissances recommandées et prérequis .....                              | 8         |
| <b>2. Aperçu général du parcours de formation</b> .....                         | <b>9</b>  |
| 2.1. Parcours type recommandé.....  | 9         |
| 2.2. Concept pédagogique .....  | 11        |
| <b>3. Description des domaines d'apprentissage</b> .....                        | <b>12</b> |
| 3.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée .....            | 12        |
| 3.2. Modules de technologie et de pratique professionnelle .....                | 12        |
| 3.2.1. Module F : Code de la route.....   | 13        |
| 3.2.2. Module G : Mécatronique et management d'une auto-école.....              | 16        |
| 3.2.3. Module H : Prévention et pédagogie pour la conduite de véhicules.....    | 23        |
| 3.2.4. Module I : Projet professionnel.....                                     | 30        |
| <b>4. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise</b> .....                  | <b>33</b> |
| 4.1. Modules de technologie .....   | 33        |
| 4.2. Projet professionnel .....   | 33        |

---

La concrétisation de ce programme cadre a été possible grâce au concours de plusieurs personnes, auxquelles la Chambre des Métiers voudrait témoigner ses remerciements. Leur contribution a permis de donner de la clarté et de la profondeur au document :

BACH Jean-Marc, BORMANN Patrick, HAU Sam, HEMMERLING Pit, MAYER Fernand, NICOLAS Carole, NIERENHAUSEN Lisa, RODRIGUEZ ASENSIO José, WAGNER Tim, ZENNER Alain.

**Remarque générale** : Afin de faciliter la lecture du document, la forme masculine a été retenue pour désigner tous les sexes.

## Introduction

Grâce à une connaissance pointue du code de la route et à de bonnes compétences en communication et en pédagogie, les Maîtres Instructeurs de la conduite automobile répondent aux attentes des clients en matière d'accompagnement et de services personnalisés. Ils font preuve de rigueur et interagissent avec différents intervenants tels que les examinateurs chargés de la réception des épreuves en vue de l'obtention du permis de conduire.

Savoir faire preuve d'enthousiasme et de réflexivité dans un travail qui réserve de nouveaux défis, voilà ce qui définit les Maîtres Instructeurs de la conduite automobile d'aujourd'hui.

Ce programme cadre s'inscrit dans un processus plus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise soutenu par le Ministre Claude Meisch et qui a débuté en 2015 avec la réforme du Brevet de Maîtrise " Artisan en Alimentation". Concrètement, les cours du premier Brevet "réformé" ont été proposés dès la rentrée académique 2017-2018. Ce programme cadre " Instructeur de la conduite automobile " a pu non seulement bénéficier des exigences du processus de réforme, mais aussi, il a pu être alimenté par les réflexions qualitatives qui ont eu lieu dans la programmation des cours "des nouveaux" Brevets de Maîtrise depuis 2018 ; la Chambre des Métiers ayant souhaité mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, le Brevet de Maîtrise " Instructeur de la conduite automobile " est très bien considéré et jouit d'une reconnaissance élevée. La combinaison de l'expertise du domaine d'activité avec les aspects de gestion d'entreprise (pour aspirer à des postes à responsabilités) est un critère de réussite pour soutenir les entrepreneurs de demain et rendre le Brevet de Maîtrise attractif. L'examen menant au Brevet de Maîtrise " Instructeur de la conduite automobile " est aménagé conformément aux nouvelles exigences du marché.

## 1. Profil général de qualification

### 1.1. Généralités

Le diplôme du Brevet de Maîtrise d'instructeur de la conduite automobile permet l'accès au droit d'établissement et concède le droit de former des apprentis. Le Maître Instructeur est amené à

- diriger des groupes ou des organisations de manière responsable, et de la même manière, travailler dans des équipes d'experts ;
- guider le développement professionnel d'autres personnes ;
- gérer avec prévoyance les problèmes en équipe ;
- argumenter sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter auprès de spécialistes, et mener les développements avec eux ;
- formuler des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail - y réfléchir et les évaluer ;
- concevoir de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Le Maître Instructeur de la conduite automobile exerce ses activités dans des auto-écoles. Il a les qualifications nécessaires pour exercer son activité professionnelle artisanale avec des compétences en pédagogie et un haut niveau d'expertise dans le code de la route (compréhension aiguë des théories, applications pratiques et de méthodes spécifiques). Il est efficace en matière de sécurité et santé au travail et vise l'excellence dans la qualité des services aux clients. Il est également un interlocuteur de choix auprès des examinateurs chargés de la réception des épreuves en vue de l'obtention du permis de conduire.

Aussi, le Maître Instructeur de la conduite automobile est compétent dans la gestion d'une entreprise artisanale, ce qui lui permet d'occuper un poste à responsabilités ou de créer une ou plusieurs auto-écoles, puis de pérenniser son entreprise. La formation menant au Brevet de Maîtrise " Instructeur de la conduite automobile " procure les qualifications nécessaires pour exercer une activité professionnelle artisanale, et elle permet notamment de développer les compétences utiles à la gestion d'entreprise et au management d'équipes de travail.

Le Brevet de Maîtrise "Instructeur de la conduite automobile " comprend des cours de gestion d'entreprise, des cours de technologie et de pratique professionnelle regroupés en divers modules. Outre les examens théoriques se tenant généralement à la fin des modules, les candidats doivent également passer un projet professionnel en fin de parcours.

## 1.2. Profil de compétences du Maître Instructeur de la conduite automobile

Les Maîtres Instructeurs de la conduite automobile jouissent d'une compréhension aiguë des théories et des méthodes spécifiques des domaines d'activité, de même que d'un savoir spécifique en matière de gestion d'une auto-école. Ils sont en mesure d'acquérir et d'exploiter des compétences professionnelles et savent faire preuve d'indépendance, d'innovation, d'autonomie et « d'entrepreneurship » (esprit d'entreprise). Ils disposent d'une vue globale et interdisciplinaire dans les divers aspects de la conception et la gestion d'entreprise.

En référence au cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ)<sup>1</sup>, les particularités suivantes distinguent le profil de qualification du Maître Instructeur de la conduite automobile. L'outil Zortify<sup>2</sup> et un article de Omrane, Fayolle et Zeribi-Benslimane (2011)<sup>3</sup> (sur les compétences entrepreneuriales viennent compléter le profil.

### Connaissances :

- Connaissances déclaratives avancées dans leur domaine d'activité : savoir décrire des faits et des résultats ;
- Connaissances procédurales avancées dans leur domaine d'activité : connaître les actions et les processus, savoir comment quelque chose est mis en œuvre ;
- Connaissances méthodologiques : traiter de manière ciblée des problèmes survenant dans leur domaine d'activité.

Le Maître Instructeur de la conduite automobile est à même d'analyser, d'interpréter et d'évaluer ces connaissances de manière critique et de comprendre le contexte du domaine d'activité.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2014). *Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur*. MESR/MENJE. <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/formation-des-adultes/informations-generales/rapport-de-referencement.pdf>

<sup>2</sup> Idées reprises dans Zortify - Artificial Intelligence for Human Decision Making: <https://zortify.com>

<sup>3</sup> Omrane A., Fayolle A., Zeribi-Benslimane O. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. *La Revue des sciences de Gestion*, 5 (n°251), pages 91 à 100.

**Aptitudes :**

- Maîtriser un savoir-faire approfondi dans le domaine d'activité ;
- Savoir résoudre des problèmes complexes et imprévisibles ;
- Maîtriser un savoir-faire approfondi intégrant divers aspects de la création à la gestion d'entreprise ;
- Gérer des projets de travail complexes ;
- Savoir innover et entreprendre, relever des défis et des tâches, initier et construire le changement ;
- Savoir prioriser ;
- Communiquer, exprimer facilement des informations, des idées, des problèmes et des solutions dans son domaine professionnel, en tenant compte du public cible ;
- Élaborer de nouvelles solutions et les évaluer, le cas échéant, au regard de références ou de nouvelles exigences.

**Attitudes :**

- Collecter et interpréter des données pour émettre des avis et des jugements argumentés sur des questions/problèmes professionnels, sociaux ou éthiques ;
- Développer des stratégies en vue d'acquérir de nouvelles compétences pour maîtriser des processus et des situations complexes ;
- Être persévérant face aux résistances ;
- Guider le développement de la performance et le développement professionnel des employés et des équipes ;
- Être congruent dans sa manière d'agir par rapport à la culture d'entreprise (par rapport aux valeurs, codes et procédures de l'entreprise) ;
- Savoir déléguer ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- S'adapter aux attentes du public-cible ;
- Avoir un haut degré d'autonomie, d'indépendance et de créativité ;
- Avoir le sens des responsabilités, être consciencieux, méthodique et réfléchi ;
- Faire preuve de maîtrise de soi et de confiance en soi, ainsi que d'efficacité et d'efficacité.

### **1.3. Connaissances recommandées et prérequis**

Les candidats à la formation menant au Brevet de Maîtrise disposent de compétences variables (diversité et niveaux des compétences) selon leurs formations et leurs expériences professionnelles.

Afin de permettre la progression pédagogique dans la formation de Maître Instructeur de la conduite automobile et d'aplanir ces différences de niveaux, il est conseillé aux candidats de vérifier s'ils disposent des connaissances et prérequis de base adéquats.

Au-delà du fait de devoir satisfaire aux conditions d'accès au Brevet de Maîtrise et d'être apte à prendre des responsabilités, certaines compétences sont fortement recommandées dans les domaines suivants :

- Aptitude à prendre des responsabilités et à être autonome ;
- Connaissances du code de la route et rigueur dans le respect des réglementations ;
- Bonnes compétences relationnelles.

Des formations complémentaires et facultatives sont proposées par la Chambre des Métiers et ses partenaires en vue d'acquérir les compétences prérequis.

## **2. Aperçu général du parcours de formation**

### **2.1. Parcours type recommandé**

La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la technologie et la pratique professionnelle [modules théoriques et pratiques F, G, H et I] et d'autre part, les modules transversaux obligatoires pour tous les Brevets de Maîtrise [modules A, B, C, D et E]. Pour les modules transversaux A, B, C, D et E, il existe un programme-cadre complémentaire qui reprend des informations détaillées sur les contenus de cette partie de la formation de Maître Artisan.

Les informations spécifiques relatives à la formation au Brevet de Maîtrise et aux modules enseignés peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre des Métiers.

Tous les candidats devront obligatoirement réussir et valider les examens des modules F à H (c'est-à-dire tous les modules rattachés à la technologie) avant de passer le projet professionnel.

Le tableau ci-dessous illustre le parcours de formation recommandé pour le Brevet de Maîtrise instructeur de la conduite automobile :

|                           | <b>Technologie &amp; Pratique professionnelle</b>   | <b>Gestion d'entreprise &amp; Pédagogie appliquée</b>  |
|---------------------------|---|--|
| <b>Parcours modulaire</b> | <p align="center"><b>Module F (max. 20 hrs)</b><br/>Code de la route</p> <p align="center"><u>Matière:</u><br/>Code de la route</p>   | <p align="center"><b>Module B (80 hrs)</b><br/>Techniques quantitatives de gestion</p> <p align="center"><u>Matières:</u><br/>Mécanismes comptables &amp; analyse financière<br/>Calcul des salaires<br/>Calcul du prix de revient</p> |
|                           | <p align="center"><b>Module G (max. 100 hrs)</b><br/>Mécatronique et management d'une auto-école</p> <p align="center"><u>Matières :</u><br/>Mécatronique<br/>Management d'une auto-école</p>                         | <p align="center"><b>Module C (80 hrs)</b><br/>Techniques de management</p> <p align="center"><u>Matières:</u><br/>Communication<br/>Gestion du personnel<br/>Organisation de l'entreprise</p>   |
|                           | <p align="center"><b>Module H (max. 90 hrs)</b><br/>Prévention et pédagogie pour la conduite de véhicules</p> <p align="center"><u>Matières :</u><br/>Prévention et sécurité routière<br/>Pédagogie en auto-école</p> | <p align="center"><b>Module A (40 hrs)</b><br/>Droit</p> <p align="center"><u>Matières:</u><br/>Droit du travail et social<br/>Droit de l'entreprise</p>   |
| <b>3ème année</b>         | <p align="center"><b>Module pratique I (max. 60 hrs)</b></p> <p align="center"><u>Matière:</u><br/>Projet professionnel</p>   | <p align="center"><b>Module D (24 hrs)</b></p> <p align="center"><u>Matière:</u><br/>Création d'entreprise</p>   |
|                           |   | <p align="center"><b>Module E (40 hrs)</b></p> <p align="center"><u>Matière:</u><br/>Pédagogie appliquée</p>   |

## 2.2. Concept pédagogique

Les modules enseignés dans le cadre du Brevet de Maîtrise sont des unités d'enseignement et d'apprentissage organisées par thématique dans le temps selon une logique pédagogique. Ces modules sont liés à des objectifs pédagogiques définis pour la transmission de compétences spécifiques. Les modules peuvent être composés de différentes thématiques, de manière à inculquer aux candidats un large éventail de compétences.

Les modules s'axent sur différentes formes d'enseignement et d'apprentissage, telles que :

- cours présentiels ;
- blended learning ;
- exercices ;
- mises en situation ;
- travaux sur des projets.

Les modules sont sanctionnés par un examen qui questionne les contenus et objectifs d'apprentissage.

Des apprentissages durables, fondés sur un large savoir et une diversité de compétences, ne sont possibles que si les candidats au Brevet de Maîtrise peuvent endosser la responsabilité de leur processus d'apprentissage et y prendre part activement de façon autonome. À cette fin, les chargés de cours proposeront des arrangements d'enseignements et d'apprentissages appropriés qui :

- tirent leur origine de situations authentiques, et suscitent de ce fait un véritable intérêt de la part des candidats au Brevet de Maîtrise ;
- conviennent à un mode de travail autonome et aux activités artisanales;
- sont intégrés dans un contexte social et systémique d'apprentissage (travail en équipe, accompagnement et conseil).

Depuis la mise en œuvre du processus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise, la Chambre des Métiers mise sur le blended learning (alternant l'apprentissage en ligne et le présentiel) et sur l'apprentissage basé sur des projets.<sup>4</sup>

L'apprentissage basé sur des projets s'appuie sur des activités courantes proches des activités quotidiennes pour que l'enseignement et l'apprentissage s'inspirent de la future pratique professionnelle. Les candidats au Brevet de Maîtrise se voient entre autres confier des tâches qu'ils devront traiter en équipe : un problème pratique auquel ils doivent trouver eux-mêmes une solution, qu'ils traitent en bénéficiant de conseils, mais en restant largement autonomes. Ainsi, ils développent des compétences quand le processus et le résultat sont accompagnés par une réflexion et un feedback.

---

<sup>4</sup> À ce sujet, voir également : Götzen, Susanne : Projektbasiertes Lernen. (2013) Zentrum für Lehrentwicklung: [https://www.th-koeln.de/mam/downloads/deutsch/hochschule/profil/lehre/steckbrief\\_projektbasiertes\\_lernen.pdf](https://www.th-koeln.de/mam/downloads/deutsch/hochschule/profil/lehre/steckbrief_projektbasiertes_lernen.pdf) (consulté le 30/11/2020).

### **3. Description des domaines d'apprentissage**

Vous trouverez ci-après des informations détaillées concernant les domaines d'apprentissages, leurs modules, programmes, contenus et objectifs.

#### **3.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée**

Ces modules et cours sont communs à tous les Brevets de Maîtrise, indépendamment des domaines d'activité. Ils reprennent les matières suivantes et font l'objet d'un programme-cadre complémentaire.

- Module A : Droit
  - ◆ Droit du travail et social
  - ◆ Droit de l'entreprise
- Module B : Techniques quantitatives de gestion
  - ◆ Mécanismes comptables et analyse financière
  - ◆ Calcul des salaires
  - ◆ Calcul du prix de revient
- Module C : Techniques de management

Communication

- ◆ Gestion du personnel
- ◆ Organisation de l'entreprise
- Module D : Création d'entreprise
- Module E : Pédagogie appliquée

#### **3.2. Modules de technologie et de pratique professionnelle**

Les modules reprennent les matières suivantes :

- Module F : Code de la route
- Module G : Mécatronique et management d'une auto-école
  - ◆ Mécatronique
  - ◆ Management d'une auto-école
- Module H : Prévention et pédagogie pour la conduite de véhicules
  - ◆ Prévention et sécurité routière
  - ◆ Pédagogie en auto-école
- Module I : Projet professionnel

**3.2.1. Module F : Code de la route**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Titre du module</b>        | Code de la route   |
| <b>Codification du module</b> | Module F   |
| <b>Brevet de Maîtrise</b>     | Instructeur de la conduite automobile  |
| <b>Matière du module</b>      | Code de la route   |
| <b>Utilité du module</b>      | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de la conduite automobile » |
| <b>Durée du module</b>        | Max. 20 heures au cours d'une année de formation                                       |
| <b>Phase de formation</b>     | Parcours modulaire   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Organisation du module</b>   | <p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme un Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Outre des exposés, des séances interactives sous formes d'échanges entre les participants et le chargé de cours sont envisagées.</p> |
| <b>Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours présentiels</li> <li>• Analyses de cas</li> <li>• Blended Learning</li> <li>• Exposés</li> </ul>  |
| <b>Volume de travail consacré au module</b>                                     | <p>Max. 20 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même</p>   |
| <b>Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module</b>            | <p>Selon cadre légal</p>   |

**Compétences visées :**

| <b>Objectif d'apprentissage/pédagogique</b>  | <b>Connaissances</b>  | <b>Aptitudes et attitudes</b>  | <b>Critères d'évaluation</b>  |
|--|---|--|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure d'appliquer, de chercher et de déduire les informations et actualités utiles sur le code de la route pour l'instruction des clients et pour la formation des collaborateurs et apprentis.</b></p> <p><i>60/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le code de la route</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et adapter les contenus de formation aux évolutions réglementaires</li> <li>• Être réactif dans la prise de décisions, notamment lors des cours de conduite</li> <li>• Traduire les informations du code la route de manière à les rendre accessibles et compréhensibles à la clientèle</li> <li>• Informer les collaborateurs et apprentis sur les évolutions et changements réglementaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interpréter les pictogrammes de la signalisation</li> <li>• Restituer les informations prioritaires du code de la route</li> <li>• Définir des termes spécifiques</li> <li>• Justifier les décisions et les comportements à adopter pour respecter le code de la route lors de la conduite d'un véhicule</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>                              | <b>Activités ou questions possibles</b>   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen écrit</li> <li>• Examen oral</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions ouvertes</li> <li>• Questions à Choix Multiples</li> <li>• Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos</li> <li>• Argumentation écrite</li> <li>• Argumentation orale</li> <li>• Analyses de cas</li> </ul> |

**3.2.2. Module G : Mécatronique et management d'une auto-école**

|   |  |
|---|--|
| <b>Titre du module</b>  | Mécatronique et management d'une auto-école  |
| <b>Codification du module</b>   | Module G   |
| <b>Brevet de Maîtrise</b>   | Instructeur de la conduite automobile  |
| <b>Matières du module</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Mécatronique</li><li>• Management d'une auto-école</li></ul> |
| <b>Utilité du module</b>  | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de la conduite automobile »               |
| <b>Durée du module</b>  | Max. 100 heures au cours d'une année de formation  |
| <b>Phase de formation</b>   | Parcours modulaire   |
| <b>Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module</b> | Matière : Mécatronique – 40 heures<br>Matière : Management d'une auto-école – 60 heures              |

|   |   |
|---|---|
| <b>Organisation du module</b>   | <p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des exemples pratiques à analyser/évaluer, de même que des analyses de cas.</p> |
| <b>Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cours présentiels, séminaires</li><li>• Blended Learning</li><li>• Analyses de cas</li><li>• Exercices pratiques</li></ul>  |
| <b>Volume de travail consacré au module</b>                                     | Max. 100 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même  |
| <b>Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module</b>            | Selon cadre légal   |

**Compétences visées pour la matière « Mécatronique » :**

| Objectif d'apprentissage/pédagogique   | Connaissances   | Aptitudes et attitudes   | Critères d'évaluation   |
|--|---|--|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de gérer le parc automobile de manière à garantir la sécurité et la longévité des véhicules en intégrant les nouvelles évolutions technologiques.</b></p> <p><i>60/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principales pièces et dispositifs des véhicules automobiles</li> <li>• Connaître les éléments à contrôler dans les véhicules lors de l'entretien annuel</li> <li>• Connaître les éléments principaux d'un moteur à essence/diesel, moteur hybride et moteur électrique</li> <li>• Connaître les différents systèmes d'assistances à la conduite</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinguer les principales pièces automobiles</li> <li>• Recommander les modalités d'un entretien annuel pour les véhicules</li> <li>• Analyser et interpréter les messages d'erreurs de l'assistant technique</li> <li>• Evaluer l'autonomie à laisser aux systèmes d'assistance, en vue d'estimer l'analyse complémentaire à apporter</li> <li>• Intégrer les évolutions et innovations dans l'apprentissage de la conduite, dans les leçons théoriques et pratiques</li> <li>• S'informer sur les évolutions/innovations technologiques pour les intégrer dans la gestion du parc de véhicules et pour les expliquer aux collaborateurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restituer des informations sur les pièces, dispositifs et moteurs des véhicules automobiles</li> <li>• Expliquer les avantages/désavantages d'un système d'assistance</li> <li>• Expliquer l'analyse complémentaire à apporter, par l'instructeur de la conduite automobile, au diagnostic d'un système d'assistance</li> <li>• Expliquer les principaux éléments à surveiller lors de l'entretien annuel</li> <li>• Argumenter en quoi une innovation technologique prédéfinie est pertinente pour les cours de conduite et/ou le parc automobile</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>                           | <b>Activités ou questions possibles</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen écrit</li><li>• Examen oral</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Questions ouvertes</li><li>• Questions à Choix Multiples</li><li>• Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos</li><li>• Argumentation écrite</li><li>• Argumentation orale</li><li>• Analyses de cas</li></ul> |

**Compétences visées pour la matière « Management d'une auto-école » :**

| Objectif d'apprentissage/pédagogique  | Connaissances  | Aptitudes et attitudes  | Critères d'évaluation   |
|---|--|---|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de diriger et gérer l'école de conduite et manager les moniteurs et apprentis en mettant l'accent sur une communication professionnelle adaptée aux publics.</b></p> <p><i>16/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances en management et communication</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser la gestion du temps des collaborateurs sur base des plans d'organisation</li> <li>• Animer des réunions et pratiquer des entretiens de feed-back en auto-école avec l'équipe de collaborateurs</li> <li>• Gérer les réclamations des clients</li> <li>• Modérer les échanges et favoriser la communication entre les collaborateurs et les clients</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et/ou analyser un plan de service sur base de critères prédéfinis</li> <li>• Argumenter des principes applicables à une communication claire</li> <li>• Argumenter des principes applicables à la dynamique d'une réunion</li> <li>• Identifier et utiliser les bonnes questions pour un échange positif</li> <li>• Expliquer les bases d'un feed-back constructif et appliquer les bonnes techniques</li> <li>• Expliquer et appliquer les bonnes techniques de gestion de conflits et des émotions</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de déduire les coûts pour composer la flotte de véhicules et pour évaluer la rentabilité des services proposés.</b></p> <p><i>16/60 points</i></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances en calculs des prix et en amortissements</li> <li>• Connaître le marché automobile</li> <li>• Comprendre les particularités des assurances et des contrats leasing</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calculer le prix de revient</li> <li>• Evaluer les avantages d'un parc automobile homogène/hétérogène</li> <li>• Analyser et évaluer les prix sur le marché de l'automobile en vue d'un achat ou d'une vente éventuelle d'un véhicule</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les particularités des assurances et des contrats leasing</li> <li>• Calculer de manière méthodique et autonome les prix</li> <li>• Interpréter et argumenter les résultats des calculs en vue d'un achat ou d'une vente éventuelle d'un véhicule</li> <li>• Expliquer les avantages d'un parc automobile homogène/hétérogène</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de développer une stratégie de gestion de la qualité basée sur une documentation efficiente.</b></p> <p><i>16/60 points</i></p>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la norme ISO 9001 sur la gestion de la qualité</li> <li>• Connaître le RGPD</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser l'auto-école en documentant les démarches administratives</li> <li>• Appliquer la norme ISO 9001</li> <li>• Appliquer le RGPD</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer la structure d'une documentation/procédure interne</li> <li>• Expliquer les critères principaux à intégrer/à respecter dans la documentation interne</li> <li>• Restituer les principaux éléments du RGPD et de la sauvegarde numérique applicables à la gestion des clients dans une auto-école</li> <li>• Restituer les éléments principaux inhérents à la norme ISO 9001</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de planifier la sécurité et la santé des salariés dans les véhicules et dans les auto-écoles de manière responsable et préventive.</b></p> <p><i>12/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la législation du travail du domaine d'activité</li> <li>• Connaître la législation portant sur la sécurité et la santé au lieu de travail</li> <li>• Connaître les véhicules et leurs équipements liés à la sécurité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la sécurité au travail de manière responsable et préventive</li> <li>• Analyser les risques professionnels et les postes à risques</li> <li>• Sécuriser les véhicules</li> <li>• Prévenir les accidents de travail et de trajets ainsi que les maladies professionnelles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les principales situations à risques</li> <li>• Proposer des pistes et des actions de prévention</li> <li>• Interpréter les pictogrammes</li> <li>• Rédiger ou remplir un document ou une procédure relatif(ve) à la santé et à la sécurité au travail</li> <li>• Expliquer en quoi un véhicule peut être sécurisé</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>   |

---

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>                           | <b>Activités ou questions possibles</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen écrit</li><li>• Examen oral</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Questions ouvertes</li><li>• Questions à Choix Multiples</li><li>• Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos</li><li>• Rédaction d'un document ou d'une procédure</li><li>• Argumentation écrite</li><li>• Argumentation orale</li><li>• Analyses de cas</li><li>• Jeu de rôle</li><li>• Exercices de calcul</li></ul> |

### 3.2.3. Module H : Prévention et pédagogie pour la conduite de véhicules

|   |  |
|---|--|
| <b>Titre du module</b>  | Prévention et pédagogie  |
| <b>Codification du module</b>   | Module H   |
| <b>Brevet de Maîtrise</b>   | Instructeur de la conduite automobile  |
| <b>Matière du module</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention et sécurité routière</li> <li>• Pédagogie en auto-école</li> </ul> |
| <b>Utilité du module</b>  | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de la conduite automobile »                                 |
| <b>Durée du module</b>  | Max. 90 heures au cours d'une année de formation   |
| <b>Phase de formation</b>   | Parcours modulaire   |
| <b>Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module</b> | Matière : Prévention et sécurité routière - 30 heures<br>Matière : Pédagogie en auto-école - 60 heures                 |

|   |  |
|---|--|
| <b>Organisation du module</b>   | <p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme un apprentissage mixte (Blended Learning), c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Des compétences pourront également être développées au travers de mises en situations, de simulations et d'analyses de cas sur base d'exemples concrets.</p> |
| <b>Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours présentiels, séminaires</li> <li>• Blended Learning</li> <li>• Analyse de pratiques lors de mises en situations</li> </ul>  |
| <b>Volume de travail consacré au module</b>                                     | <p>Max. 90 heures en présentiel,</p> <p>nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même</p>  |
| <b>Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module</b>            | <p>Selon cadre légal</p>   |

**Compétences visées pour la matière « Prévention et Sécurité routière » :**

| Objectif d'apprentissage/pédagogique  | Connaissances   | Aptitudes et attitudes  | Critères d'évaluation   |
|---|---|---|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer, de choisir et de structurer les informations pertinentes en matière de sécurité routière à intégrer dans les programmes de cours/de formation, pour recommander la prévention au volant et une conduite économique et écologique.</b></p> <p><i>60/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le plan d'action national de sécurité routière</li> <li>• Connaître les prescriptions en matière de sécurité routière</li> <li>• Connaître la matrice « Goals for Driver Education » (GDE) et ses niveaux</li> <li>• Connaître les recommandations en matière de vitesse, de consommation illicite et de comportements dangereux au volant</li> <li>• Connaître les applications et systèmes d'assistance qui favorisent la conduite efficace</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et recommander « la vision 0 » (0 accident)</li> <li>• Argumenter pour une culture de prévention mettant l'accent sur la sécurité routière et sur la vigilance par rapport aux usagers en matière <ul style="list-style-type: none"> <li>– de vitesse,</li> <li>– de consommation d'alcool et de stupéfiants,</li> <li>– d'équipements,</li> <li>– de comportements au volant</li> </ul> </li> <li>• Recommander une conduite efficace et défensive en prenant en compte des facteurs écologiques, économiques et psychologiques.</li> <li>• Anticiper les comportements imprévus des conducteurs et évaluer les situations difficiles sur la route et les argumenter aux clients/collaborateurs/apprentis</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restituer les principaux éléments du plan d'action national de sécurité routière, notamment les recommandations visant « la vision 0 »</li> <li>• Restituer les éléments de la matrice « Goals for Driver Education »</li> <li>• Choisir, structurer et/ou argumenter des informations de prévention pertinentes sur les vigilances à exercer en matière de sécurité routière</li> <li>• Choisir, structurer et/ou argumenter des facteurs écologiques, économiques et psychologiques à prendre en compte dans une conduite efficace et défensive</li> <li>• Expliquer les éventuelles applications qui peuvent favoriser une conduite défensive et efficace</li> <li>• Expliquer en quoi des situations ou comportements sont dangereux sur la route, proposer éventuellement des mesures correctives/préventives</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>   | <b>Activités ou questions possibles</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen écrit</li><li>• Examen oral</li><li>• Dossier écrit</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Questions ouvertes</li><li>• Questions à Choix Multiples</li><li>• Argumentation écrite</li><li>• Argumentation orale</li><li>• Analyse de cas</li><li>• Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos</li><li>• Rédaction d'un document ou d'une procédure</li></ul> |

**Compétences visées pour la matière « Pédagogie en auto-école » :**

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques   | Connaissances   | Aptitudes et attitudes   | Critères d'évaluation   |
|--|---|--|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de concevoir ou d'actualiser des médias ou des supports de formation, en y intégrant les nouvelles réglementations liées à la conduite de véhicules.</b></p> <p>25/60 points</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les types de méthodes, d'outils et de médias pédagogiques</li> <li>• Connaître le package Microsoft Office et plus spécialement PowerPoint</li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des objectifs pédagogiques</li> <li>• Choisir le/les outils et médias adaptés aux objectifs et contenus à enseigner</li> <li>• Développer des médias et supports de formation en y intégrant des sources et références pertinentes</li> <li>• Choisir les informations à intégrer et savoir les communiquer ou les mettre en évidence dans les médias/supports</li> <li>• Concevoir une bibliographie</li> <li>• Adapter les contenus de formation aux évolutions réglementaires</li> <li>• Préparer des présentations (sur PowerPoint ou autres applications) dynamiques et adaptées aux publics</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les avantages ou désavantages de méthodes, outils et/ou médias pédagogiques, en lien avec un objectif pédagogique visé</li> <li>• Concevoir un support de cours et/ou un support d'animation en y intégrant des sources et références pertinentes au travers d'une bibliographie</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure d'appliquer des outils numériques dans l'animation pédagogique et de digitaliser des contenus de formation.</b></p> <p>10/60 points</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les plates-formes, applications et outils liés aux formations virtuelles</li> <li>• Connaître les avantages et les désavantages de l'offre de cours virtuelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les programmes et outils liés aux formations virtuelles</li> <li>• Evaluer quel(s) sujet(s), selon l'objectif pédagogique visé, peuvent être exploités au travers des outils numériques</li> <li>• Adapter l'animation pédagogique aux outils numériques</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquer les avantages ou désavantages de la digitalisation pour l'animation pédagogique</li> <li>• Argumenter quelles informations dans un cours pourraient être digitalisées</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <p><b>Le Maître Instructeur est en mesure de former, guider et évaluer les collaborateurs et apprentis dans l'animation pédagogique des cours théoriques et dans la formation à la conduite de véhicules de manière à ce qu'ils adaptent leurs prestations aux besoins des clients et aux exigences du code de la route.</b></p> <p><i>25/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître des méthodes de formation</li> <li>• Connaître les spécificités des publics et générations dans l'apprentissage</li> <li>• Connaître les profils et les styles d'apprentissage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des objectifs pédagogiques</li> <li>• Créer des situations d'apprentissage où l'apprenti s'exerce à la prise de parole en public, à présenter et à animer des contenus de formation</li> <li>• Recommander des scénarios et méthodes pédagogiques adaptées aux programmes de cours et aux clients</li> <li>• Examiner les méthodes pédagogiques des moniteurs, le cas échéant recommander et conseiller des méthodes pédagogiques adaptées aux programmes de cours et aux clients</li> <li>• Evaluer le respect et l'application des lois et des réglementations dans la pratique professionnelle des moniteurs et apprentis</li> <li>• Evaluer la qualité de leur enseignement et leur capacité à former et à s'adapter aux clients</li> <li>• Savoir argumenter toutes recommandations aux moniteurs et apprentis et les inciter à la réflexivité ; mettre en place une approche réflexive</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler un objectif pédagogique pour une situation d'apprentissage</li> <li>• Expliquer les méthodes de formation et les principes d'animation et de motivation qui s'appliquent à la capacité d'apprendre</li> <li>• Formuler des critères ou des exemples de qualité pour favoriser l'apprentissage, sur base de situation prédéfinies</li> <li>• Structurer ou compléter un scénario pédagogique/une procédure à respecter par les collaborateurs, pour la mise en place ou l'animation d'un cours en particulier</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |
|---|--|---|--|

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>   | <b>Activités ou questions possibles</b>   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen écrit</li><li>• Examen oral</li><li>• Dossier écrit</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Questions ouvertes</li><li>• Questions à Choix Multiples</li><li>• Argumentation écrite</li><li>• Argumentation orale</li><li>• Analyse de cas</li><li>• Compléter ou rédiger un scénario pédagogique, un support de cours ou un support d'animation, ou une procédure</li><li>• Activités pratiques/authentiques</li></ul> |

**3.2.4. Module I : Projet professionnel**

|   |   |
|---|---|
| <b>Titre du module</b>  | Projet professionnel  |
| <b>Codification du module</b>   | Module I  |
| <b>Brevet de Maîtrise</b>   | Instructeur de la conduite automobile   |
| <b>Matière du module</b>  | Projet professionnel  |
| <b>Utilité du module</b>  | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de la conduite automobile »  |
| <b>Durée du module</b>  | Max. 60 heures* au cours d'une année de formation   |
| <b>Phase de formation</b>   | Phase d'expertise   |
| <b>Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module :</b> | Projet professionnel – 60 heures*   |
| <b>Organisation du module</b>   | Projet professionnel laissant place à plusieurs méthodes d'évaluation   |
| <b>Volume de travail consacré au module</b>                             | Max. 60 heures* d'examen,<br>ceci nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage et pour la préparation à l'examen |
| <b>Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module</b>    | Selon cadre légal   |

\*La durée est variable selon le temps consacré au portfolio.

**Compétences visées :**

| <b>Objectif d'apprentissage/pédagogique</b>   | <b>Connaissances</b>   | <b>Aptitudes et attitudes</b>   | <b>Critères d'évaluation</b>  |
|---|--|---|---|
| <p><b>Le Maître Artisan est en mesure de concevoir, de préparer, d'animer, d'évaluer des cours théoriques et pratiques et d'argumenter le choix des informations données ainsi que le choix des méthodes et outils pédagogiques au regard du code de la route et des besoins des apprenants.</b></p> <p><i>60/60 points</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le code de la route et les règles de la sécurité routière</li> <li>• Maîtriser les principales méthodes et outils pédagogiques utilisés dans l'enseignement de la conduite</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir, préparer et animer des cours théoriques et pratiques</li> <li>• Choisir les méthodes et outils pédagogiques appropriés pour faciliter l'apprentissage des apprenants</li> <li>• Intégrer de nouvelles méthodes et outils pédagogiques pour améliorer l'efficacité de l'enseignement</li> <li>• Evaluer sa propre pratique d'enseignement et identifier des éléments d'amélioration</li> <li>• Intégrer le respect et l'application des lois et des réglementations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir des méthodes, contenus et outils pédagogiques en adéquation et en cohérence avec les objectifs de cours et les besoins du public</li> <li>• Enseigner le code de la route de manière interactive en démontrant des connaissances précises et actuelles</li> <li>• Démontrer les capacités d'instruire les clients de l'auto-école à la pratique de la conduite</li> <li>• Animer un cours théorique et justifier l'approche pédagogique</li> <li>• Préparer, structurer et présenter un dossier pédagogique, argumenter ses contenus et la démarche à adopter pour le réaliser</li> <li>• Formuler des pistes d'amélioration cohérentes sur les méthodes appliquées et les « écarts » éventuels constatés entre la préparation et l'animation des cours</li> <li>• Evaluer le respect et l'application des lois et des réglementations dans la pratique professionnelle des moniteurs et apprentis</li> </ul> <p><i>(liste non exhaustive)</i></p> |

---

| <b>Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles</b>  | <b>Activités ou questions possibles</b>  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Portfolio</li><li>• Projet simulant une situation professionnelle concrète</li><li>• Travail écrit/Synthèse argumentaire</li><li>• Présentation orale du projet</li><li>• Examen oral</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Préparer, structurer, animer et évaluer des leçons théoriques et pratiques liées à l'apprentissage de la conduite</li><li>• Argumentation écrite</li><li>• Argumentation orale</li><li>• Activités authentiques/ pratiques</li><li>• Analyse réflexive</li></ul> |

## **4. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise**

### **4.1. Modules de technologie**

Les examens de technologie ne peuvent pas durer plus de trois jours au total par module et plus de huit heures par jour.

### **4.2. Projet professionnel**

Le président de la commission d'examen fixe les dates précises et le(s) lieu(x) des activités d'évaluation en collaboration avec les responsables de la Chambre des Métiers et le commissaire du gouvernement (MENJE). Hormis le temps réservé au portfolio, les épreuves ne peuvent pas durer plus de trois jours au total et plus de huit heures par jour.

Le format du projet professionnel peut laisser place à plusieurs méthodes d'évaluation, les épreuves peuvent questionner les acquis d'apprentissage et les objectifs de compétences des divers modules.

Il revient à la commission d'examen, en collaboration avec le commissaire du gouvernement, de déterminer les critères d'évaluation détaillés et les activités concrètes à réaliser. Notamment :

#### **Portfolio :**

Le portfolio comprend la préparation pédagogique de deux cours théoriques (avec sujets connus au préalable) et explique la planification du cours, la structuration des contenus ainsi que le choix des supports, des méthodes et outils pédagogiques.

#### **Projet simulant une situation professionnelle concrète :**

##### **A) Animation de cours théoriques**

L'épreuve portant sur les cours théoriques est composée de deux unités distinctes d'une durée maximale de 60 minutes chacune. Le candidat doit mettre en œuvre ses compétences en matière de code de la route ainsi que son aptitude à animer un cours théorique et justifier son approche pédagogique. Les sujets du cours à présenter sont communiqués 14 jours calendriers au préalable par la commission d'examen.

A la fin de la deuxième unité, un sujet supplémentaire (inconnu au préalable) sera communiqué au candidat par la commission d'examen : les développements et la présentation par le candidat se dérouleront à la suite.

##### **B) Instruction pratique de la conduite**

L'épreuve portant sur les cours de pratique consiste en trois unités distinctes. Le candidat doit faire preuve de sa capacité d'instruire les clients de l'auto-école à la pratique de la conduite. Le niveau et les besoins d'apprentissage des clients seront également communiqués 14 jours calendriers au préalable.

**Travail écrit :**

À l'issue du projet professionnel, la commission d'examen choisira une leçon théorique et une leçon pratique animées par le candidat pour des développements complémentaires. Le candidat est tenu de développer une synthèse/ un argumentaire par écrit et de proposer des pistes d'amélioration sur les méthodes appliquées et les « écarts » éventuels constatés entre la préparation et l'animation des cours. La synthèse/ l'argumentaire est à remettre à la commission d'examen par l'intermédiaire de la Chambre des Métiers dans un délai de 14 jours calendriers à l'issue des autres épreuves (animation de cours théoriques et instruction pratique de la conduite).

L'évaluation aura lieu sous le contrôle d'un ou de plusieurs examinateurs.

Le candidat reçoit de la commission d'examen les informations nécessaires concernant le type du véhicule utilisé pour l'instruction pratique. Le candidat est tenu de présenter les documents de bord prescrits pour le véhicule d'instruction et l'agrément ministériel d'instructeur de la conduite automobile avant les épreuves. Chaque candidat au Brevet de Maîtrise est responsable personnellement du parfait fonctionnement de son matériel informatique et de son véhicule d'instruction.